



BAYON

infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
Éclairage public
Ville Fleurie
Zéro pesticide

Education

La maternelle de Dolto
Le programme des NAP
Le Périscope ADMR
Ecole de la Providence

Culture et Festivités

La Fête des bénévoles
Le repas-dansant des anciens
St Nicolas du Comité des Fêtes

Actualités Sportives

Taiso à l'AJCB
Grand Prix des commerçants

Social

Les brioches de l'amitié

Citoyenneté

Défense Citoyenneté
Le souvenir Français

L'Édito

A travers cet éditto, je souhaite aborder deux sujets importants :

La Poste

Depuis deux ans, vous entendez parler de l'achat par la Commune de la propriété de La Poste. La Poste, il y a quelques années déjà, a décidé de se défaire d'un certain nombre de ses propriétés. C'est pourquoi en 2014 son service immobilier a proposé à notre Commune de lui vendre sa propriété de Bayon conformément à une règle lui imposant de faire ce type de cession en priorité aux collectivités locales et ou territoriales.

En janvier 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de cette acquisition, cela permettant de placer la Mairie au centre du bourg, de réunir sur le même emplacement 3 services publics (La Poste, Maison de service au public et Mairie, avec de l'espace disponible pour une extension vers d'autres services), d'avoir un stationnement de proximité immédiate et en toute sécurité, de faciliter à terme la réunion des Communes de Bayon et Virecourt, et de préserver le patrimoine de la Commune, le bâtiment principal est cité dans le PLU en « élément à préserver ». Les conditions financières étant réunies, le Conseil Municipal a délibéré le 21 mars 2016 pour cette acquisition. La Commune est devenue propriétaire le 21 novembre 2016. Un architecte a été désigné pour la phase travaux, ceux-ci devraient démarrer fin mars 2017 pour un déménagement courant du 3^{ème} trimestre 2017. La Poste reste dans le bâtiment, elle est devenue locataire de la Commune et le bâtiment de l'actuelle Mairie sera mis en vente.

L'évolution de notre Communauté de Communes

J'ai communiqué à plusieurs reprises sur ce sujet. Cette Communauté nouvelle prend donc effet au 1^{er} janvier 2017 comme prévu. Elle a pour nom « Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) ». Elle est constituée de 61 Conseillers Communautaires (4 pour Bayon), son siège est à Virecourt. Les surfaces disponibles actuelles n'étant pas suffisantes pour accueillir l'ensemble du personnel nécessaire, ce dernier sera séparé en 2 parties : direction administrative, financière et service technique basés à Mont-sur-Meurthe dans les locaux de la Mairie ; agents de développement installés au siège, dans les locaux actuels de la CCB à Virecourt. Le 18 janvier aura lieu l'élection de la gouvernance de cette nouvelle CC (Présidence, Vice-présidences et membres du bureau). Nous adressons à cette nouvelle assemblée nos vœux de réussite.



Bonne fêtes de fin d'année,
bonne année à toutes et à tous !

Jacques BAUDOIN
Maire de Bayon
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr

L'Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Thomas RAULIN

thomas.raulin@mairie-bayon.fr

Urbanisme
Cadre de vie



4^{ème} Adjointe : Huguette VILLEGIER

huguette.villegier@mairie-bayon.fr

Tourisme et développement économique
Étangs - Camping



5^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Philippe PAUCHARD - Alain RAVAILLER
Maria RICHARD - Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

13 conseillers présents sur 17 en exercice.

Excusés : Marie-Claire BERVARD (procuration à Stéphane BERVARD), Tony FRANCHET, Brigitte HENRY, Philippe PAUCHARD (procuration à Thomas RAULIN).

TARIFS D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

Considérant la révision de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2017 et notamment la disparition de la Communauté de Communes du Bayonnais, le Conseil Municipal, sur proposition de M. Nicolas ANDRÉ, décide de modifier les tarifs d'utilisation des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2017. Délibération adoptée à 12 voix pour et 3 contre (Martine BONNE, Andrée NOIROT, Maria RICHARD). Les tarifs sont disponibles en Mairie et téléchargeables : www.mairie-bayon.fr

APPEL D'OFFRES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Thomas RAULIN propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure concernant l'appel d'offres pour le marché de l'éclairage public : remplacement de 50 luminaires par des LED, transformation de luminaires sodium haute pression 250W en 150W, fourniture et pose de deux mâts équipés de LED, modification de l'alimentation de deux armoires d'éclairage public. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

13 conseillers présents sur 17 en exercice.

Excusés : Tony FRANCHET, Thomas RAULIN (procuration à Philippe PAUCHARD), Maria RICHARD (procuration à Martine BONNE).
Absente : Chantal BAILLY.

SUBVENTION ASSOCIATIVE

M. Nicolas ANDRÉ propose d'attribuer une subvention à une association nouvellement créée et dénommée « La Communauté de l'Euron ». Cette association a pour but de développer la pratique de fléchettes traditionnelles et électroniques. Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à ladite association. Délibération adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA POSTE

Vu la délibération n°2016-16 d'intention pour l'acquisition de la propriété de la Poste de Bayon, considérant que les parties ont convenu d'un nouveau prix de vente à 156 000 €, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser pour le compte de la Commune, l'acquisition de l'ensemble de la propriété de la Poste située 18 avenue de la Gare, parcelle cadastrée section AL n°15 d'une superficie de 23a 41ca et, à ce titre, à signer les actes nécessaires à cet achat. Délibération adoptée à l'unanimité.



Éclairage public

par Thomas RAULIN

Dans le précédent numéro de *Bayon Infos*, la Commune vous avait parlé de son projet de réaliser des travaux pour améliorer l'éclairage public.

Pour rappel, l'objectif municipal était de : « Améliorer l'éclairage public », « Identifier les zones noires », « Poursuivre le remplacement des points lumineux énergivores », « Assurer l'éclairage des zones à risques ».

Depuis juillet, nous avons reçu l'accord de subvention de l'État qui s'élèvera à 30% de la valeur des travaux (nous avons demandé 40%). Un appel d'offres à procédure adapté a été lancé.

La société « Labey Frères » de Champagne a été retenue pour réaliser les travaux. C'est cette société qui s'occupe déjà de la maintenance de notre parc

d'éclairage public.

Le montant des travaux s'élèvera à 45 000 € HT environ. Pour rappel ces travaux concerneront principalement : le changement de la plupart des points lumineux type Ballon Fluo (lumière blanche), l'abaissement en puissance des points lumineux Sodium Haute Pression (lumière orangée) de 250W à 150W (avec le même rendement lumineux), l'ajout de points lumineux dans des zones dites noires ou dangereuses.

Le choix de ces travaux est issu de l'étude réalisée par deux étudiants de l'École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy (ESSTIN), Maxime VALENTIN et Florent BOUCHET.

L'équipe municipale les remercie à nouveau !



Ce samedi 1^{er} octobre, magnifique réception au Conseil Départemental, pour recevoir notre prix du fleurissement « Villes et Villages Fleuris ».

Cette coupe de fleurs royale, la plus belle à mon goût de toutes celles offertes à l'assemblée des lauréats, récompense les efforts de tout notre service technique que j'ai d'ailleurs chaudement remercié devant tout le parterre de connaisseurs et de diplômés des différentes Communes et du jury prestigieux présents.



Puis, le 13 octobre, devant une assemblée très importante et très motivée, nous avons, M. Jean-Charles RABER et moi, été nommés les premiers pour recevoir notre prestigieux diplôme de 1^{ère} fleur « Villes et villages fleuris » avec les félicitations du jury. C'était très émouvant et nous étions fiers et radieux de ramener notre trophée. Nous ferons encore mieux la prochaine fois.

1^{ère} fleur obtenue !

par Huguette VILLEGGER

Maintenant, il nous faut assumer la confiance que l'on a mis en nous, en nous mobilisant pour nettoyer nos entrées, fleurir nos balcons et participer à la propreté de notre ville, en faisant notamment la « chasse » aux déjections canines et à tout dépôt de papiers et détritrus.

Nous n'en serons que satisfaits pour notre bien-être et celui des autres et particulièrement à tous nos visiteurs car Bayon est très estimé. Nous nous en sommes rendus compte quand nous avons entendu les éloges faites sur notre ville. Merci d'avance à tous !



Pour ceux qui ont raté l'information parue dans le dernier *Bayon Infos* dans la rubrique « En bref », nous vous annonçons qu'une photo d'identité sera demandée et agrafée aux cartes de pêche annuelles délivrées en Mairie dorénavant. Pour rappel, il vous faudra toujours nous donner l'immatriculation de votre véhicule avec lequel vous allez pêcher et où se trouvera collé sur le pare-brise le macaron distribué en Mairie.

Autres nouveautés, il vous sera également demandé un numéro de téléphone pour vous joindre si nécessaire ainsi (à l'heure des nouvelles technologies) qu'une adresse e-mail. Pas de changement néanmoins sur les tarifs. Les cartes annuelles seront toujours à 50 €, celles pour une journée à 10 €, 25 € pour les cartes dites « vacances » et enfin 5 € pour les cartes annuelles des enfants de moins de 12 ans. Le règlement de pêche 2017 aux étangs de la Saussaie a connu quelques modifications sous les

Amis pêcheurs

par Lucas MORAND

précieux conseils de certains d'entre vous. Vous pouvez d'ores et déjà le consulter sur le site web de la Mairie dans l'onglet « Tourisme et Loisirs » ou venir le demander à l'accueil de la Mairie.

Nous avons la chance d'avoir un lieu agréable et convivial avec nos étangs, que ce soit pour les pêcheurs, les promeneurs ou les joggeurs. En contrepartie et pour que cela perdure, il faut cependant respecter les règles mises en place. Amis pêcheurs, nous comptons sur votre civisme pour respecter la consigne qui vous impose de refermer la barrière d'accès aux véhicules après chaque entrée ou sortie. Nous avons malheureusement trop souvent constaté en 2016 que cette barrière restait ouverte après vos passages. Il serait dommage que dans un avenir proche, l'opportunité qui vous est offerte de pouvoir vous rendre avec votre véhicule à proximité en particulier des étangs du fond vous soit enlevée. A bon entendeur...



Commission « Cadre de vie » : zéro pesticide

par Marie-Claire BERVARD

Cette année, notre Commune a obtenu la 1^{ère} fleur « Villes et Villages fleuris ». Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label « Villes et villages fleuris » garantit une qualité de vie et témoigne une stratégie municipale globale et cohérente. Cette vision intègre pleinement la préservation de la ressource en eau et la limitation des engrais, pesticides et tout autre produit qui ne sont pas naturellement présents dans le sol.

Aussi, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 26 mai 2014 mise à jour le 20 avril 2016, en quelques mots il est stipulé :

Au 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics (hors cimetières), la Commune se doit de mettre des actions en place.

Depuis déjà plusieurs années, Bayon recherche des solutions les plus efficaces. Une nouvelle organisation des services de la municipalité est déjà mise en place afin de gérer au mieux cette transition en gardant le même effectif qu'aujourd'hui. Cette réglementation de plus en plus contraignante nous a déjà obligé à vous rappeler l'arrêté municipal n°2016-040 concernant l'entretien des trottoirs et des caniveaux :

Article 1^{er} : Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes, devant leur propriété, depuis le mur de l'immeuble jusque, et y compris, le fil d'eau du caniveau. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans

les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales, éviter l'obstruction des canalisations et limiter les risques d'inondation en cas de grosses pluies. Il appartient aux propriétaires de ramasser les feuilles mortes provenant des arbres de leur propriété et tombées sur la voie publique.

C'est avec l'aide de tous les habitants que nous atteindrons ce défi de « Zéro pesticide » à Bayon !



L'année 2017 sera donc une année de grandes réflexions et expériences ! Nous comptons sur vous pour mener à bien ce projet. Venez participer aux commissions et apporter vos idées !

Certains habitants le savent peut être déjà mais cette nouvelle loi sera applicable aux particuliers en 2019. Pourquoi ne pas partager nos expériences lors de ces commissions ?

Ce qui dit la loi de transition énergétique pour la croissance verte : elle prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

Naissances

MAUR Julia	05/11/2016
SANCIER Elio	05/12/2016
LECOMTE Alicia	09/12/2016

Décès

HABÉMONT Marie	14/09/2016
GROTTI Marie	25/09/2016
PAUL Marie-Thérèse	17/10/2016
PIERROT Michel	10/11/2016

HILAIRE Raymond	14/11/2016
BOURGUIGNON Paulette	15/11/2016
HORNICK Camille	24/11/2016
BEAUDOIN Lucienne	05/12/2016
BEURNÉ Yolande	06/12/2016
PICOT Juliette	06/12/2016
KNOCHEL Renée	14/12/2016

Mariage

LAVESVRE Stéphane et VIGNERON Véronique 25/11/2016



Journée Défense Citoyenneté

rapporté par Nicolas ANDRÉ, Nicolas DOLT

Troisième étape du « parcours de citoyenneté », la Journée Défense Citoyenneté (JDC) s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans. Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil ;
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense ;
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale,

les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve ;

- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale ;
- un déjeuner commun appelés – équipes d'encadrement et d'animation ;
- une information « jeunesse citoyenne » consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons ;
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.



Déjections canines : le civisme s'impose

par Huguette VILLEGIER

Les déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics ;
- d'hygiène : prolifération des microbes ;
- de sécurité : risque de chute pour les non-voyants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants ;
- de finances : charge financière importante pour assurer le nettoyage des sites souillés



(c'est-à-dire un coût pour chacun de nous) ;

- de relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chiens.

Extrait du texte de loi :

L'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ».



Bilan de l'activité du Comité du Souvenir Français

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

Le 24 septembre dernier, à la salle polyvalente, une quinzaine de membres du comité du Souvenir Français du Bayonnais ont participé à sa réunion annuelle, en présence de MM. Pascal SOLOFRIZZO, Délégué général du Souvenir Français pour la Meurthe-et-Moselle, Thibault BAZIN, Conseiller départemental, et Jacques BAUDOIN, Président de la Communauté de Communes du Bayonnais et Maire de Bayon. Parmi l'assistance, on relevait également la présence de trois Maires du secteur, d'un représentant de la Gendarmerie Nationale et du Commandant du centre de secours de Bayon.

En début de réunion, un instant de recueillement a été observé en mémoire de deux adhérents du comité récemment décédés, Mme Marie-Andrée PIERRON et de M Jean-Claude DELADEUILLE. Puis, dans sa présentation du rapport moral de l'exercice 2015-2016, le Président du comité a relevé que si le nombre des adhérents est passé de 13 en 2013 à 22 cette année, il serait néanmoins souhaitable, pour assurer la pérennité de l'association, de le faire encore progresser, notamment par des actions auprès de la jeunesse. Alors, que vous soyez jeune ou moins jeune, n'hésitez pas à nous rejoindre (contact : 06 27 14 40 39).

Le Président a ensuite souligné la participation des membres du bureau et de certains adhérents aux différentes cérémonies commémoratives : le 1^{er} novembre 2015 au cimetière de Bayon, pour la journée nationale des sépultures des « Morts pour la France », le 11 novembre 2015 et le 8 mai 2016 à la nécropole nationale de Bayon, le 13 mars 2016 à Villacourt, Saint-Remimont et Bayon pour les victimes des guerres d'Indochine et d'Algérie, les 27 et 28 août 2016 à Gerbéviller et à Rozelieures pour célébrer les batailles victorieuses de 1914, les 10 et 11 septembre 2016 au Mémorial du Groupe Lorraine 42 à Vigneulles et au monument du pont de Bayon. Par ailleurs, pour se faire mieux connaître, le comité du Souvenir Français du Bayonnais a participé au Forum des Associations organisé début septembre.

La Commune de Froville n'ayant pas de monument aux morts, le Souvenir Français lui a accordé une aide financière et logistique pour la réalisation d'une plaque à la mémoire des quatre Morts pour la France du village au cours des deux guerres mondiale. Cette plaque a été dévoilée le 12 novembre dernier après la plantation de quatre arbres symbolisant ces victimes.

Le Souvenir Français a notamment pour mission de « transmettre le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs ». Dans ce cadre, le comité du Bayonnais a proposé aux écoles publique et privée de Bayon d'organiser à l'intention des élèves une cérémonie commémorant la fin de la Seconde Guerre mondiale et le souvenir des morts pour la France de la Commune au cours de la Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que près de 80 enfants de l'école de La Providence se sont retrouvés le lundi 9 mai 2016 à la Nécropole nationale de Bayon pour être les acteurs principaux de cette matinée.



Plantation des arbres à la mémoire des quatre morts pour la France à Froville

Pour 2017, le comité a pour objectif d'impliquer encore plus les jeunes. C'est pourquoi la cérémonie sera renouvelée et, si possible, étendue à l'ensemble des écoles du Bayonnais.

Enfin, dans la seconde partie de la réunion, le bilan financier, présenté par Patricial GAUL, trésorière, qui fait état d'un avoir en caisse de 56,40 €, a été approuvé à l'unanimité.



Du côté de l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, directrice, Élodie GERMAIN, enseignante

La semaine du goût

A l'occasion de la semaine du goût, les élèves de la classe de Mme BONNE ont préparé une soupe à la citrouille et les élèves de Mme GERMAIN, une salade de fruits. Petits et grands se sont réunis dans la salle commune pour la dégustation.

Spectacle « Gigote et le dragon »

Judi 24 novembre, les enfants ont assisté à un spectacle proposé par la compagnie des 3 chardons : « Gigote et le dragon ». Cette action a entièrement été financé par la coopérative scolaire pour un montant de 375 €.

Saint-Nicolas à l'école (photo ci-dessous)

Lundi 5 décembre, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants de l'école maternelle Françoise Dolto et leur a remis à tous un livre. La matinée s'est terminée par un chocolat chaud et du gâteau !

Rencontres artistiques et sportives

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) organise 4 demi-journées sportives :

- jeudi 15 décembre, les élèves de moyenne et grande section ont profité d'une séance de Kinball (jeu de coopération qui favorise l'esprit d'équipe) pendant laquelle ils ont rencontré les élèves de l'école de Benney.

- mardi 10 janvier, ils s'exerceront aux différents arts du cirque.

Ces deux activités se déroulent au hall des sports de Bayon, et les 2 autres (balle ovale et objets roulants) à la salle sportive de Flavigny.



L'année 2016 est désormais derrière nous.

Une 4^{ème} année riche en émotions et en projets pour l'équipe du Périscope, avec notamment en décembre la venue de Saint-Nicolas.



A cette occasion nous avons organisé un petit concours de dessin. Félicitations à Garence et Erell nos grandes gagnantes.

A noter également une semaine de centre de loisirs pendant les vacances de Noël très réussie (visite de la maison du

Le Périscope ADMR

par Christophe BLAISON, directeur

Père Noël et de la ferme aux rennes à Sultzeren puis après-midi luge à la Schlucht).

L'équipe a également lancé pour la 1^{ère} année l'Opération Peluche, afin de récolter des peluches auprès des familles et les distribuer ensuite aux enfants des restos du Cœur.

Toute l'équipe vous souhaite donc une bonne et heureuse année 2017, et vous invite à noter les infos suivantes :

- centre de loisirs du lundi 13 au vendredi 24 février, avec un voyage destination le Brésil, puis la Russie.

- grande journée carnaval et sortie dans les Hautes-Vosges en prévision.

- et puis le traditionnel spectacle de fin d'année du périscope, qui aura lieu mi-juin. Un spectacle autour de l'écologie, dans lequel Kenji la Girafe aura la tâche de sauver les animaux en voie de disparition (projet annuel du périscope).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Christophe BLAISON au 03 83 42 97 84.



Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

par Martine BONNE

Les NAP font partie de la réforme des rythmes scolaires de 2013 qui vise à favoriser la réussite de tous les élèves et à réduire les inégalités. La partie la plus visible de la réforme a été la modification des programmes et des horaires scolaires avec notamment une diminution du temps scolaire (45 minutes par jour) et la répartition des 24h d'école sur 9 demi-journées au lieu de 8. Ces modifications ont pour but de raccourcir les séquences d'apprentissage, de répartir au mieux les apprentissages sur la semaine, et donc de mieux apprendre à l'école. La partie la moins visible de la réforme, et peut-être la moins comprise par les familles, réside dans le fait que l'Education Nationale a prévu un projet éducatif global pour l'enfant, prenant en compte le temps scolaire et le temps en dehors des heures de classe. Pour être dans l'esprit de la réforme des rythmes scolaires, il faut penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, et non plus comme un lieu d'instruction uniquement.

Ainsi, l'enfant peut pratiquer au sein de l'école des NAP (activités culturelles, sportives, de jeux) auxquelles il n'aurait pas forcément accès. C'est un des bénéfices pédagogiques de la réforme. Il peut découvrir de nouveaux centres d'intérêt qui lui permettront de s'épanouir par des activités autres que scolaires au sein de son école. L'État a donné la charge aux Communes d'organiser les NAP.

Pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Françoise Dolto, nous avons choisi une ouverture sur les différentes activités sportives et culturelles présentes sur notre territoire (à raison de 2 séances de 70 min par semaine, dispensées après l'école).

Le programme des NAP est prévu pour une année scolaire. Il est travaillé en collaboration avec les membres de la commission éducative du RPI à laquelle participent des élus, et à laquelle chaque parent et chaque enseignant peut participer. Nous encourageons les enfants à profiter de chaque atelier de manière à découvrir toutes les activités proposées. Les inscriptions sont proposées à la fin d'une période scolaire pour la période suivante. Les dossiers sont remis aux parents par l'intermédiaire de l'école. Les ateliers proposés sont :

Musique : chorale d'enfants (collaboration avec l'école de musique du Bayonnais), travail sur l'écoute, initiation au rythme, chant : apprendre à chanter ensemble, écouter les autres, à être attentif, écoute de conte musical.

Cirque : découverte des différents agrès : balles, foulards, anneaux, diabolos, bâton du diable, assiette chinoise, rolla bolla (rouleau américain) en s'amusant ; connaissance, appréciation et développement de ses capacités psychomotrices ; développement de sa créativité grâce à son imagination.

Danse : développement de sa coordination, Améliorer son écoute musicale.

Théâtre : maîtriser l'espace, écouter l'autre, apprendre à connaître une scène, apprendre la rigueur : respecter ses partenaires, son texte, son animateur, son public.

Ateliers scientifiques (pas d'atelier au cycle 3) : manipuler, expérimenter, vérifier. L'atelier reprendra à la rentrée de février (cycle 4).

Pratique des échecs : mobilise la logique, la stratégie, la rigueur et la capacité d'abstraction, tout en facilitant l'apprentissage de la citoyenneté par le respect des règles et d'autrui.

Sport : football, handball, basketball, hockey, tir à l'arc, tennis de table, rugby, jeux de raquettes. Travailler ses réflexes, son agilité, son observation, et de développer ses capacités motrices. Les ateliers prévus sont maintenus si au moins 7 élèves sont inscrits.

Pour les élèves de l'école maternelle, le programme est allégé et adapté :

Les élèves de moyenne et de grande section profitent de l'atelier musique avec chorale, écoute de contes musicaux avec apprentissage des sons des instruments (mardi), de l'atelier sport, de l'atelier cirque, de l'atelier conte et de l'improvisation théâtrale (le vendredi à partir de la rentrée de janvier).

Les élèves les plus jeunes (moins de 4 ans) profitent des activités plus courtes, adaptées à leur âge avec à chaque séance : motricité, ou jeux chantés, ou mimes, jeux symboliques (dînette, garage etc.) ou construction, lecture d'albums.

La participation des familles est de 1,36 € par séance. Pour tout renseignement concernant les NAP, vous pouvez contacter :

Martine BONNE (Adjointe déléguée) :

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Christophe BLAISON (Périscope ADMR) :

cblaison@fede54.admr.org



A l'école privée de la Providence

par Caroline HOLLARD, membre de l'APEL, Hélène ANDRÉ, Marie PETITJEAN, Damien PEULTIER, enseignants

La fête de la science

Le vendredi 14 octobre, à la demande de l'association des parents d'élèves (APEL), 4 membres du Laboratoire d'Hydrologie de Nancy de l'ANSES sont venus à l'école pour faire découvrir aux élèves de CP-CE1 et de CE1-CE2, leur métier de chercheurs en hydrologie. Chaque classe a pu profiter de deux activités : le récit du conte « Entre deux eaux ». L'aventure de 2 gouttes de pluies à qui il va arriver de nombreuses aventures, une sensibilisation la protection de l'eau.



Et un atelier qui sensibilisait les élèves sur la rareté de l'eau sur Terre. La salle TBI fut transformée l'espace d'une matinée en station de traitement de l'eau et en laboratoire. Comment à partir d'une eau de rivière réussir à avoir de l'eau potable ? Expérience, mise en situation, observation au microscope étaient au programme de cette matinée découverte. Elèves, enseignants, et professionnels étaient ravis. Nos 4 experts en hydrologie ont déjà promis de revenir courant de l'année afin de faire profiter les classes de CM1, CM2 de cette fabuleuse expérience.



Bienvenue aux fruits moches et abîmés !

Jeudi 24 novembre, les élèves de maternelle ont confectionné tartes et compote.

Les enseignantes, les aides-maternelles, des parents et l'ambassadeur du tri de la Communauté de Communes les ont aidés à éplucher et couper des fruits moches ou abîmés rapportés de la maison.

C'est avec plaisir qu'ils ont partagé ces mets et lutté contre le gaspillage alimentaire.

Cette opération fait partie du projet de réduction des déchets mené à l'école.



(suite)

Une envie de bouger ?

Dans le cadre de notre parcours culturel, les élèves des classes primaires, du CP au CM2, sont allés applaudir le spectacle « Tambours » le 29 novembre au Centre culturel Jean L'Hôte de Neuves-Maisons, où trois musiciens nous ont fait voyager dans l'univers fantastique des tambours ! Tambours d'eau, sur cadres, d'acier, de bois, électroniques, contemporains, mélodiques... Une belle prestation inattendue et surprenante, un joli spectacle plein d'humour, de poésie et de rythme qui nous a tous séduits !



Ateliers Danses folkloriques

Ils ont repris à l'école ! Grâce l'aide précieuse et enthousiaste de Sylvia et Adrien, les élèves des classes de CE1-CE2 et CM1 apprennent des danses originales de France, Québec, Israël, Angleterre... Ils se retrouvent chaque semaine pour danser avec bonne humeur.



A partir du mois de janvier, ce sont les élèves de CP-CE1, CM2, puis de maternelle qui participeront aux ateliers.



CULTURE ET FESTIVITÉS



Du côté du Comité des Fêtes

par Édith LANOTTE, secrétaire de l'association

Cette année encore, Saint-Nicolas est venu à la rencontre des enfants de Bayon. Le ventriloque Jean DENYS, accompagné de son assistante, a animé l'après-midi qui s'est poursuivi par un goûter où enfants et parents ont pu partager un moment convivial.

Le Comité des Fêtes de Bayon vous donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour fêter comme il se doit Saint-Nicolas.



En cette fin d'année, le Comité des Fêtes organise le bal de la Saint-Sylvestre animé par l'orchestre Studio 5. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 26 décembre dans la limite des places disponibles. Vous trouverez les bulletins d'inscriptions chez les commerçants de Bayon ou sur la page Facebook du Comité des Fêtes.

Le Président du Comité des Fêtes et toute son équipe vous souhaitent de bonnes fêtes et vous donnent rendez-vous en 2017 !



Retour sur la fête des bénévoles

par Charlotte CUNAT, animatrice Jeunesse et Territoire du Bayonnais au Vermois

Sur le Bayonnais-Vermois, a eu lieu la fête des bénévoles le samedi 29 octobre.

Après-midi et soirée très conviviales et culturelles ! En effet, à l'initiative du groupe de suivi du Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée (CAJT), les bénévoles ont souhaité mettre en place « leur » temps festif.

Au menu : auberge espagnole. Chacun apporte à manger pour le collectif ! Entre terrines faites maison, vins du terroir et desserts en tous genres, les bénévoles furent ravis de ce temps riche en rencontres et en discussions.

Parallèlement au repas, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) de Saint-Germain et Virecourt avaient concocté une exposition sur ce qu'elles proposent tout au long de l'année.

Dès 20h30, la troupe de théâtre des Aperçus nous a livré son spectacle « Made In Colombia ». Une rencontre pour découvrir l'autre avec en filigrane les



différents modèles d'agriculture français et colombiens. Encore un moment plein d'émotion qui s'est terminé par un débat avec les comédiens.

Merci à la Communauté de Communes du Bayonnais et à la Commune de Bayon pour le prêt du Centre culturel Henri Gaudel dans le cadre de la programmation culturelle !



Club-détente chaque jeudi après-midi

par Roger FRAYARD, secrétaire de l'association

Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que j'ai accepté de vous écrire ces quelques mots de bienvenue au nom de notre association : le Club détente du Bayonnais.

Vous allez découvrir que nous menons une activité aussi diverse que variée en jeux de société avec pour objectif de passer des moments agréables ensemble, dans une ambiance détendue.

Elles seront en outre, je l'espère, l'occasion pour vous de faire de nouvelles connaissances dans une ambiance dynamique.

Nous aurons certainement aussi l'occasion de nous y croiser. A bientôt donc et encore bienvenue parmi nous à toutes personnes qui voudraient nous rejoindre chaque jeudi après-midi à 13h30 à la salle polyvalente.



Repas-dansant des aînés

par Didier PERRIN

Le dimanche 20 novembre, nos aînés des Communes de Bayon et Virecourt se sont retrouvés pour le traditionnel repas qui leur est proposé par les deux municipalités. Dès le samedi matin, une équipe de bénévoles s'est attelée à la décoration de la salle et a œuvré le dimanche pour le service.

L'échéance de l'âge minimum (70 ans et plus) qui permet de participer à ce repas est arrivé à son terme cette année. Ce qui devrait apporter de nouveaux convives dès l'an prochain. Cette année, le nombre de participants a baissé par rapport aux éditions précédentes, nous constatons que tous sont des habitués et ce, depuis des années, les personnes qui ne viennent plus sont liées aux aléas de la vie, nous en retrouvons quelques uns lors de l'animation réservée aux résidents de la maison de retraite en juin.



La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur sur les rythmes d'antan et disco de l'orchestre « Mi La Si Music » de Pexonne, et tout le monde s'est régalé des mets confectionnés par « LG Traiteur » de Saint-Nicolas-de-Port lors des pauses accordées par les musiciens.



Le rendez-vous est déjà pris pour le 19 novembre 2017 !





2^{ème} Grand Prix des commerçants

par Didier PERRIN

Cette année, la Commune a de nouveau vu se déployer des cyclistes prêts à en découdre tout au long d'un parcours partant du Centre de secours des Sapeurs-Pompiers, direction la rue de Baccarat pour revenir ensuite au Centre de secours via le quartier de la Gare, ce qui équivaut à une boucle de 1,6 km, à répéter 47 fois !



Le départ fut donné à 19h pour une fin de course aux alentours de 21h, qui a drainé une quarantaine de coureurs pour le plus grand plaisir des spectateurs présents tout au long du parcours. Cette course prévue initialement fin juin a été reportée au vendredi 22 juillet pour ne pas se trouver en concurrence avec une course concernant ces catégories de coureurs sur la ville de Neuves-Maisons.

Nous devons l'organisation de ce critérium à Pascal CAEL, président de la Jeune Association des Commerçants et Artisans de Bayon (JACAB) et de Jean-Marie FILOCHE, responsable du club Cyclisme Haroué Loisirs (CHL), qui ont œuvré pour solliciter la participation des sponsors locaux, ayant permis cette fête du vélo sur la Commune, sans oublier la participation des services techniques municipaux qui ont dispatché barrières et panneaux de déviation divers pour sécuriser cette manifestation.



Nous avons noté la participation de Robert MOUGEOT avec une voiture ouverte d'exception.

La remise des prix en présence de la Municipalité a eu lieu à l'issue de l'épreuve, suivie du pot de l'amitié où rendez-vous a été pris pour 2017.



Reprise de l'activité Taiso à l'AJCB

par Yoann CHODOT, président de l'association

Une bonne nouvelle venant des tatamis bayonnais : les cours de taiso ont repris depuis les vacances de la Toussaint. Cette activité n'avait pu recommencer au début de saison sportive suite à un emploi du temps trop chargé du professeur qui dispensait le cours.

Les responsables de l'AJCB ont donc œuvré pour retrouver, le plus rapidement possible, un intervenant et c'est chose faite. Le cours sera désormais animé par Laetitia GUERRIN, professeur diplômé d'État. Elle n'est pas une inconnue pour les judokas bayonnais qui l'ont croisé lors des regroupements jeunes organisés avec les clubs voisins.



Mais qu'est ce que le Taiso ? Il s'agit d'une gymnastique japonaise douce, permettant un renforcement musculaire global sans brutalité pour les articulations et travaillant également sur les étirements. Le niveau des exercices réalisés est adapté aux capacités physiques de chacun, afin que tout le monde puisse participer, toujours dans un esprit ludique et convivial.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir découvrir ou redécouvrir ce sport lors des cours se déroulant les samedis matins de 10h à 11h15 au Dojo Intercommunal de Bayon, situé au bout de la rue des Écoles.



Chaque jour, chaque semaine

L'actualité de votre Commune : www.mairie-bayon.fr

Ouverture de la Mairie

Samedi 31 décembre de 9h à 12h : dernière limite d'inscription sur les listes électorales en prévision des élections de 2017. Cela concerne les jeunes gens majeurs nés avant le 28 février 1999 et n'ayant pas reçu de lettre de la Mairie et les nouveaux habitants de la Commune (en cas de déménagement, l'inscription ne se fait pas automatiquement). Pour cela, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse.

Composition du Conseil municipal

Mme Nathalie BIRKLÉ et M. Tony FRANCHET ont présenté leur démission du Conseil Municipal. Mme BIRKLÉ n'avait plus siégé depuis le 24 juin 2014 et M. FRANCHET depuis le 23 mai 2016. Le Conseil Municipal se compose désormais de 16 membres.

Vie municipale - Service administratif

Mme Sophie LOUIS, adjoint administratif territorial exerçant précédemment à la Communauté de Communes du Bayonnais, a rejoint le secrétariat de Mairie en remplacement de M. Nathan HENNY. Elle est principalement chargée de la comptabilité. L'accueil du public, les services population et urbanisme continuent d'être assurés par M. Nicolas DOLT.

Bons de Noël du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a revu les critères d'attribution des aides facultatives. Le montant des bons de Noël pour les personnes âgées de 70 ans et plus passe de 0 € à 50 € en fonction du quotient familial. Ce bon est utilisable dans tous les commerces de Bayon.

Vie associative - Nouvelle association

Dénommée « La communauté de l'Euron », cette nouvelle association a pour but de développer la pratique de fléchettes traditionnelles et électroniques.

Président : M. Alexis CHARLIER

aleks_charlier@yahoo.fr

Vie associative - Changement de présidence

Mme Sabrina GEGOUT est la nouvelle présidente de l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) Providence, en remplacement de Mme Diane DROUET.

Contact : 06 70 26 52 91 - ngegout@hotmail.fr

Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Martine BONNE

Accueil des nouveaux habitants

Les habitants qui se sont installés à Bayon dans le courant de l'année 2016 sont invités à une matinée d'accueil le samedi 14 janvier à 10h au Centre culturel Henri Gaudel. Les responsables associatifs qui souhaitent profiter de cette rencontre pour présenter l'activité de leur association aux nouveaux habitants et faire connaissance sont également les bienvenus !

Communauté de Communes

Accueil du public et service ordures ménagères :

3 rue de la Gare à Virecourt

du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h

Tél. 03 83 72 47 72

Multi-accueil « Mirabel'ange »

Pour les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel, au 5 rue des Hauts-Fossés.

Tél. 03 83 70 90 28

creche-comcom-bayonnais@orange.fr

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi de 13h à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1^{er} octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Du 1^{er} avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Calendrier des jours de collecte des ordures

Vous pouvez le retrouver toute l'année sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Des exemplaires imprimés sont également disponibles en Mairie. Nous vous rappelons que la Commune est divisée en deux zones de collecte : bien regarder à quel secteur appartient votre rue.

Déneigement : l'affaire de tous

L'hiver s'installe avec probablement des chutes de neige à venir. Quelques rappels réglementaires et de bon sens : par temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires de logements ou commerces sont tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige au droit de leur habitation ou commerce, en cordon ou en tas disposés de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Merci d'avance !





Le point sur la vente des brioches de l'amitié

par Martine BONNE

Cette année encore, les Bayonnais ont été sensibles à la cause des adultes et enfants inadaptés mentaux de l'AEIM-ADAPEI 54.

Ils ont réservé un bon accueil à nos bénévoles puisque 180 brioches confectionnées par les deux boulangeries de Bayon ont été vendues le samedi 8 octobre.

La vente a rapporté 557 €, qui participeront au financement d'un nouvel établissement médico-social sur le territoire de Briey.

Il est utile de rappeler qu'en achetant une brioche, chacun d'entre nous devient acteur dans l'amélioration du bien-être des personnes accueillies dans les établissements de l'AEIM- ADAPEI 54.



Nous remercions l'équipe de bénévoles pour leur engagement en faveur des personnes déficientes intellectuelles et leur donnons rendez-vous l'an prochain.

Consommez Mieux - Jetez Moins

Réalisé avec la participation du Conseil Départemental, de plusieurs Communautés de Communes et de l'ADEME, le Guide de « Consommez mieux, jetez moins » est distribué avec votre *Bayon Infos*.

Vous y trouverez conseils et astuces pour consommer durablement, jardiner au naturel, éviter le gaspillage alimentaire, limiter les produits dangereux, etc.. Mais également le calendrier des fruits et légumes de saison ainsi que le Mémotri qui vous aidera à savoir où et comment trier vos déchets.

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début avril. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le mercredi 15 mars

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Hélène ANDRÉ - Marie-Claire BERVARD - Christophe BLAISON - Martine BONNE - Yoann CHODOT - Charlotte CUNAT - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Roger FRAYARD - Élodie GERMAIN - Brigitte HENRY - Caroline HOLLARD - Édith LANOTTE - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Didier PERRIN - Marie PETITJEAN - Damien PEULTIER - Thomas RAULIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Huguette VILLEGGER.

Couverture : Bâtiment de La Poste acheté par la Commune (photo : Stéphane BERVARD).

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 800 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Janvier 2017